



Les services d'accompagnement

Après l'école, tu vas devoir faire des choses pour ta vie future.

Par exemple :

- chercher un travail,
- chercher un stage,
- chercher un logement,
- passer ton permis de conduire,
- chercher des activités de loisirs.



Des personnes peuvent t'aider à faire tout ça. Ce sont les services d'accompagnement.



avec le soutien de



Il y a **4 conditions** pour être aidé

par un service d'accompagnement :

1) Il faut être belge

ou habiter en Belgique depuis 5 ans ou plus.



2) Il faut être domicilié en Wallonie.

Ça veut dire qu'il faut habiter en Wallonie et cette adresse doit être enregistrée à la commune.

Attention, il ne faut pas habiter dans les communes de la Communauté germanophone.

Ce sont des communes où on parle allemand.



3) Il faut avoir entre 18 et 64 ans

quand on fait la première demande.

4) Il faut être en situation de handicap.

Pour avoir plus d'informations, tu peux prendre contact avec l'**AViQ**.



Par téléphone : 0 8 0 0 1 6 0 6 1.

C'est un numéro gratuit.



Par mail : numerograttuit@aviq.be

avec le soutien de





 Bureau de Liège :

 Bureau de Mons :

 Bureau d'Ottignies :

 Bureau de Dinant :

 Bureau de Namur :

 Bureau de Charleroi :

 Bureau de Libramont :



Proche de chez vous :





avec le soutien de

